

La BCV et l'investissement socialement responsable





Responsabilité et durabilité, deux valeurs centrales

L'investissement socialement responsable (ISR) vise à générer des rendements compétitifs à long terme tout en favorisant le développement durable de la société.

Attentive à cet enjeu majeur, la BCV intègre l'ISR à la gestion des placements de ses clients, en ligne avec son approche responsable.



Responsable et fidèle à ses engagements en tant que banque cantonale, la BCV remplit depuis 1845 sa mission: contribuer au développement harmonieux de sa région. Soucieuse de son impact sur l'environnement, la BCV finance des projets de réduction et de séquestration du carbone, en partenariat avec la société Swiss Climate. Elle dispose d'une démarche de réduction de son empreinte carbone et compense les émissions résiduelles liées à son fonctionnement.

Responsable et toujours à vos côtés en tant que gestionnaire de vos investissements: la prise en compte de vos objectifs, de votre situation, de vos valeurs est la priorité de la Banque. C'est ainsi qu'elle entend développer avec vous une relation de confiance dans la durée.



Responsable et partie prenante dans le développement durable en tant qu'institution financière: la Banque adhère aux Principes pour l'Investissement Responsable des Nations unies (UNPRI) et à Swiss Sustainable Finance, qui encouragent le développement d'une finance responsable.



Par ailleurs, avec l'Université de Lausanne (UNIL), la BCV cofinance une recherche dédiée à l'intégration des critères de durabilité à la gestion des placements financiers, en particulier des placements immobiliers. Ce partenariat permet une meilleure intégration de critères de durabilité dans l'offre de placement de la Banque et une progression de la recherche au bénéfice de la place financière.

C'est selon cette approche responsable et durable que la BCV intègre les principes de l'investissement socialement responsable à l'ensemble de son offre.

Des critères de durabilité dans toute la gestion

À la BCV, l'ISR ne se limite pas à une gamme de produits d'investissement spécifiques. En effet, la Banque vise l'intégration de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (critères ESG) dans l'ensemble de sa gamme.

Les critères ESG pour évaluer les placements

Le sigle ESG désigne les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). Ces critères constituent les trois piliers de l'analyse extrafinancière appliquée dans le cadre de l'ISR. L'identification des risques et des opportunités ESG repose sur des analyses approfondies de l'activité des sociétés.

Environnement

- Changement climatique
- Biodiversité
- Consommation de ressources naturelles
- Déchets et pollution
- Contribution des produits et services aux enjeux environnementaux (transition énergétique, économie circulaire, etc.)

Social

- Droits humains
- Considération des communautés locales
- Droit du travail et politique de ressources humaines (santé et sécurité au travail, non-discrimination, etc.)
- Contribution des produits et services aux enjeux sociaux (éducation, santé, services financiers, etc.)
- Politique de mécénat, sponsoring

Gouvernance

- Indépendance et rémunération des instances dirigeantes
- Politique de distribution des dividendes
- Respect des législations et réglementations
- Transparence fiscale de l'entreprise
- Pérennité économique et vision à long terme
- Éthique dans les affaires (lutte contre la corruption, bonnes pratiques commerciales)

L'investissement socialement responsable au service de la résilience

Le résultat d'une étude récente de la BCV, en collaboration avec l'Université de Lausanne (UNIL), montre qu'il est possible de construire des portefeuilles plus durables tout en réalisant des performances équivalentes à celles de portefeuilles traditionnels. Ces travaux ont notamment permis de développer un outil destiné aux professionnels de l'investissement, qui sert à analyser la sensibilité de portefeuilles à l'intégration de critères ESG.

La philosophie d'investissement de la BCV

Quatre leviers d'intégration de critères ESG

L'exclusion, la surpondération des sociétés ayant les meilleurs profils ESG et l'actionnariat actif sont les trois leviers principaux utilisés par la BCV pour favoriser la durabilité au travers de sa gestion. De plus, elle propose des solutions d'investissements thématiques qui visent à générer un impact positif sur la société et l'environnement.

Approche	Mesures/exemples
1. Exclusion	<ul style="list-style-type: none">• Entreprises et secteurs d'activité sujets à controverses
2. Intégration	<ul style="list-style-type: none">• <i>Ratings</i> ESG intégrés dans le processus d'investissement• Repondération• <i>Best-in-class</i>
3. Actionnariat	<ul style="list-style-type: none">• Vote ESG• Dialogue individuel
4. Produits thématiques	Investir selon les ODD (voir ci-dessous): accès à l'eau, transition énergétique, économie circulaire...

La BCV soutient les Objectifs de développement durable (ODD)

En 2015, les Nations unies et 193 États ont lancé l'Agenda 2030 pour le développement durable.

Il est composé de 169 objectifs, répartis en 17 thèmes, à atteindre à l'horizon 2030. Ils sont juridiquement non contraignants, mais visent à donner la marche à suivre à l'ensemble des acteurs pour répondre aux enjeux mondiaux, notamment ceux liés à la pauvreté, aux inégalités, au climat, à la dégradation de l'environnement, à la prospérité, à la paix et à la justice.

www.un.org/sustainabledevelopment/sustainable-development-goals



1. **L'exclusion** repose sur des méthodes de filtrage négatif. On distingue essentiellement deux types d'exclusions: les exclusions sectorielles, qui visent à bannir de l'univers d'investissement des titres appartenant à certains secteurs d'activité; les exclusions normatives, qui ont pour objectif d'écartier des sociétés sujettes à des controverses spécifiques.

↳ Ne pas contribuer indirectement à des actions dommageables.



2. **L'intégration** est la prise en compte structurée et systématique de critères ESG dans les décisions d'investissement. Elle consiste à inclure des indicateurs de risques extrafinanciers (par exemple, notations ESG des entreprises) dans le processus d'investissement classique.

↳ Contribuer à un cercle vertueux dans lequel les entreprises, pour attirer des capitaux et maintenir leur valeur boursière, cherchent à réduire leurs impacts négatifs et à augmenter les impacts positifs liés à leur fonctionnement. Ce faisant, la résilience du portefeuille vis-à-vis des risques ESG est améliorée.



3. **L'actionnariat actif** consiste à exercer de manière responsable ses droits en tant qu'actionnaire afin d'améliorer le profil ESG d'une entreprise et de protéger le capital des investisseurs sur le long terme. L'actionnariat actif recouvre essentiellement l'exercice de droits de vote aux assemblées et la mise en œuvre d'un dialogue soutenu avec les instances dirigeantes d'une société, directement ou au travers d'acteurs spécialisés.

↳ Influencer positivement sur les pratiques des entreprises.



4. **L'investissement thématique durable** est une approche qui se concentre sur des activités économiques spécifiques, ciblées en raison de leur capacité à favoriser le développement durable, telles que la transition énergétique, l'économie circulaire, la préservation de la vie terrestre et aquatique. Les produits thématiques répondent aux Objectifs de développement durable (ODD).

↳ Contribuer activement au développement durable de l'économie et de la société.

L'offre de placement ISR de la BCV repose sur deux gammes

Gamme ESG

Dans la gestion des investissements de ses clients, la BCV a une approche responsable et durable qui intègre des critères ESG.

Responsable envers ses clients et portant une grande attention aux questions de développement durable, la BCV intègre des critères ESG dans toute sa gestion déléguée et conseillée. Dans ce cadre, elle recherche les meilleures solutions disponibles sur le marché et propose à ses clients une sélection étendue de produits maison et de tiers intégrant des critères ESG.

La prise en compte de l'exposition des entreprises aux risques extrafinanciers et de la manière dont elles gèrent ces risques offre deux avantages. Elle permet, d'une part, d'augmenter la résilience des portefeuilles sur le long terme vis-à-vis des risques ESG et, d'autre part, de contribuer au développement durable en incitant les entreprises à améliorer leurs pratiques selon les dimensions ESG, créant ainsi un cercle vertueux.

Gamme ESG Impact

La BCV propose des solutions thématiques et spécifiques permettant de contribuer activement au développement durable.

Les solutions thématiques offrent l'opportunité de contribuer activement aux Objectifs de développement durable (ODD), établis sous l'égide de l'ONU, en investissant dans des sociétés qui apportent des solutions aux enjeux de durabilité, et ce en bénéficiant d'une gestion professionnelle.

Ces solutions thématiques peuvent également être couplées avec une allocation multiactifs intégrant des critères ESG exigeants. Propres à la BCV, ces combinaisons permettent de contribuer activement au développement durable tout en offrant une large diversification, maîtrisant ainsi les risques traditionnels et apportant une résilience marquée aux risques ESG.

À chacun ses préférences pour investir

Votre degré d'implication dans la gestion de vos placements, vos valeurs et votre volonté d'intervenir plus ou moins activement sur les marchés financiers vous orienteront vers des solutions de gestion de fortune différenciées.

Mode de gestion				
Gestion déléguée (voir page 9)		Gestion conseillée (voir page 11)		
Mandats de gestion Fonds d'allocation d'actifs		Sélection des meilleurs produits du marché Fonds d'allocation d'actifs		
Placements ESG	Placements ESG Impact	Placements traditionnels	Placements ESG	Placements ESG Impact

Si vous souhaitez confier les décisions d'investissement à la BCV en vous appuyant sur ses compétences de gestion, en particulier sur sa politique de placement, optez pour nos **solutions de gestion déléguée**.

Si vous préférez prendre les décisions d'investissement vous-même, tout en bénéficiant des conseils, des propositions et du suivi d'un conseiller attitré, **nos solutions de gestion conseillée (BCV Conseil) répondront à vos attentes**.

Quels que soient votre objectif de placement et votre profil de risque, une offre en fonds d'allocation d'actifs ou en mandat de gestion intégrant des critères de durabilité vous est proposée à la BCV.

Gestion déléguée



Pour vous accompagner dans votre stratégie d'investissement responsable, la BCV propose désormais des mandats de gestion ainsi qu'une gamme complète de fonds d'allocation d'actifs qui intègrent des critères ESG. La dimension ESG est appliquée à l'ensemble de la gestion déléguée et pas seulement à quelques produits ou classes d'actifs.

Vous souhaitez appliquer des standards encore plus élevés à vos placements et investir dans des sociétés qui s'attaquent aux défis du développement durable? Nous proposons des **solutions thématiques et spécifiques** qui investissent dans des sociétés cherchant à apporter des réponses à ces enjeux. Afin de diversifier les portefeuilles et de maîtriser les risques, les véhicules de placement thématiques sont combinés avec une allocation multiactifs intégrant des critères de durabilité exigeants.

Les mandats de gestion

Ce service vous est spécialement dévolu si vous souhaitez **une gestion sur mesure et durable** de vos dépôts-valeurs, **selon la politique d'investissement de la BCV**. Un investissement de base de l'ordre de CHF 500 000 est en principe recommandé.

Le but de ces mandats est d'obtenir le meilleur rendement financier correspondant à vos objectifs tout en réduisant systématiquement les risques ESG et de bénéficier de nouvelles opportunités de création de valeur en privilégiant les entreprises qui ont les meilleures pratiques ESG.

Notre objectif est de proposer dès 2021 des mandats de gestion intégrant des placements ESG Impact sur certains profils de risque.

Les fonds d'allocation d'actifs et autres solutions

Grâce aux fonds d'allocation d'actifs de la BCV, vous accédez à une **gestion professionnelle et durable** dans le cadre d'une stratégie définie, investissant dans plusieurs classes d'actifs, telles que les actions et les obligations sur le plan mondial, **selon la politique de placement de la BCV.**

Tous les investissements sous-jacents sont soumis à un processus rigoureux. L'optimisation du profil rendement/risque est primordiale. La prise en compte des risques extrafinanciers des entreprises permet, d'une part, d'augmenter la résilience des portefeuilles sur le long terme vis-à-vis des risques ESG et, d'autre part, de contribuer au développement durable en incitant les entreprises à améliorer leurs pratiques selon les dimensions ESG.

Vous avez accès à une gamme étendue de fonds d'allocation d'actifs durables.

Gamme ESG	Gamme ESG Impact
Solutions avec intégration systématique de critères ESG	Solutions visant à contribuer activement au développement durable
<ul style="list-style-type: none">• Critères d'exclusion de controverses sévères• Application de critères ESG• Actionnariat actif en Suisse	<ul style="list-style-type: none">• Critères d'exclusion exigeants• Par secteur d'activité, n'investir que dans les entreprises ayant les meilleures pratiques ESG• Actionnariat actif en Suisse• Contribution active aux Objectifs de développement durable

Choisissez, avec l'aide de votre conseiller, la solution la plus adaptée à votre profil d'investisseur, à vos valeurs personnelles et à vos souhaits en matière d'impact de vos placements.

Gestion conseillée



L'architecture ouverte: des produits pour répondre à vos attentes

Un contrat BCV Conseil vous permet de vous impliquer dans la gestion de votre fortune et de votre portefeuille. L'architecture ouverte vous garantit l'accès à une vaste offre de produits intégrant les critères ESG et à des solutions thématiques et spécifiques permettant de contribuer activement au développement durable. **Votre conseiller Private Banking vous accompagne** pour choisir les solutions d'investissement de la BCV ou de tiers les plus pertinentes, ce qui est fondamental pour la performance de votre portefeuille. Le montant d'investissement minimal recommandé est de CHF 250 000.

BCV Conseil: une gestion professionnelle et durable

BCV Conseil se compose de quatre solutions qui se distinguent notamment par **l'intensité du suivi de vos placements et par la sophistication du conseil** dont vous avez besoin. Chacune prend en compte, de manière adaptée, l'approche durable et responsable de la BCV. Elle est appliquée au travers des fonds d'allocation d'actifs qui intègrent les critères ESG ou des solutions thématiques.

Une sélection effectuée par des experts de la Politique d'investissement

Nos spécialistes sélectionnent une liste de produits servant de base à la constitution des portefeuilles modèles de la BCV. Vous bénéficiez ainsi de l'analyse faite sur un univers de plusieurs milliers de produits financiers autorisés à la commercialisation en Suisse. Vous avez accès à **un grand choix de véhicules de placement intégrant des critères ESG ainsi qu'à des produits thématiques**.

L'équipe de sélection des fonds de la Politique d'investissement a créé un processus complet pour évaluer le degré d'intégration ESG par les gestionnaires externes en même temps que l'analyse financière traditionnelle. L'objectif visé est d'assurer une grande transparence des fonds sélectionnés et de donner la priorité aux fonds qui, sur la base de résultats d'analyses financières similaires, intègrent le mieux les critères de durabilité.



Pour en savoir plus:
votre conseiller est à votre écoute.

Toutes les informations sur l'investissement socialement responsable et les solutions de la BCV:



www.bcv.ch/isr



Banque Cantonale Vaudoise
Case postale 300
1001 Lausanne

0844 228 228
www.bcv.ch

Informations importantes:

Les informations et opinions contenues dans ce document ont été obtenues de sources dignes de foi à la date de la publication. Elles n'engagent pas la responsabilité de la BCV et sont susceptibles de modifications sans préavis. Ce document a été élaboré dans un but purement informatif et ne constitue pas un appel d'offres, une offre d'achat ou de vente, une recommandation personnalisée d'investissement. La diffusion de ce document et/ou la vente de certains produits peuvent être interdites ou sujettes à des restrictions pour des personnes dépendantes d'autres ordres juridiques que la Suisse (par ex. UE, UK, US et US persons). La diffusion de ce document n'est autorisée que dans la limite de la loi applicable. Le logo et la marque BCV sont protégés. Ce document est soumis aux droits d'auteur et ne peut être reproduit que moyennant la mention de son auteur, du copyright et de l'intégralité des présentes informations juridiques. Une utilisation de ce document à des fins publiques ou commerciales nécessite une autorisation préalable écrite de la BCV. Les conversations téléphoniques qui sont effectuées avec notre établissement peuvent être enregistrées. En utilisant ce moyen de communication, vous acceptez cette procédure. Les conditions applicables à tous les autres services et produits sont disponibles auprès des agences de la BCV ou dans ses brochures détaillant ses tarifs, services et conditions. Plus d'informations relatives aux produits et services de la BCV sur www.bcv.ch.